



INTERPELLATION ORALE

Evere, le 17 décembre 2020

Conseiller(ère) communal(e) : Philippe Michotte

Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Secrétaire communal,

OBJET : Budget 2021

Nous sommes conscients que la réalisation d'un budget est une tâche difficile. Des choix s'imposent.

Nous avons pu lire les articles parus dans la presse au sujet du Budget 2021 de la commune d'Evere (presse papier et internet) à savoir

- La Capitale du 26 novembre 2020
"Le Covid a coûté près de 800.000 euros à Evere"
- la DH Les Sports du 26 novembre 2020
"Evere : Le budget 2021 aura pour objectif de combler les trous dans la trésorerie"

Pour résumer ces articles, l'établissement du budget 2021 a dû faire face à

- la perte de recette de € +/-1.3 million/an suite au départ d'Evere d'une importante société de leasing de voiture (ce qui représente une diminution de +/-80% du poste total relatif à l'immatriculation des véhicules pour Evere, soit un reliquat de 325.000€ pour toutes les autres immatriculations)
- le constat "avec surprise" d'une perte de recette de € +/- 1 million/an du revenu cadastral imposable pour laquelle aucune explication n'a pu être trouvée à ce jour (le changement d'affectation de bureaux en logements n'expliquant visiblement pas la hauteur de cette perte, le bâti n'ayant pas changé sensiblement de 2020 à 2021),
- les dépenses imprévues dues au COVID19 pour un total de € +/-800.000,00 (achats de masques pour la population, installations de distributeurs de gel hydroalcoolique dans les bâtiments communaux, exonérations de certaines taxes et de loyer

Pour résumer ces articles (ce qui avait été déjà exposé en sections réunies), le budget 2021 a pu être finalisé grâce

- à un effort important, à souligner, par les services communaux d'accepter de diminuer leurs dépenses de l'ordre de 20%,
- à l'allongement des remboursements d'emprunts en passant de 20 ans à 30 ans,
- à l'augmentation de l'IPP de 5.9 à 6.5 = 0.6 centime additionnel (+10%) pris en charge par les citoyens,
- à la suppression de la "Prime Communale Logement" de 105€/propriété occupée par son propriétaire, prime annoncée en 2019, exécutée en 2020, et supprimée pour l'exercice 2021 et dont ne bénéficiera plus aucun citoyen (prime faussement appelée BE HOME, la prime BE HOME étant une prime régionale)

Questions

1. Après 1 mois de la date de parution des articles, est-il maintenant possible à l'échevinat des finances d'expliquer les raisons de la diminution de 1 million d'euros des recettes sur le précompte immobilier?
2. Est-il également possible de déjà connaître le montant précis économisé par la suppression de la prime "Prime Communale Logement" (annoncé lors de sa présentation au conseil communal comme représentant un manque à percevoir de 698.000,00€)
3. La dépense imprévue COVID19 pour un total annoncé de +/-800.000€ dans la presse
 - est-elle prise en charge dans l'exercice 2020 ou
 - est-elle imputée dans le budget 2021 comme une estimation des dépenses à prévoir en plus de celles déjà prises en charge sur l'exercice 2020?

- La commune ayant fait face à des dépenses COVID19 sur l'exercice 2020, serait-il possible d'avoir une liste détaillée de ces dépenses COVID19 y imputées?
 - De même, serait-il possible d'obtenir une liste détaillée des dépenses COVID19 prévues au budget 2021?
 - La commune, s'étant substituée au fédéral pour la distribution de masques pour plus de rapidité, ne peut-elle pas demander la prise en charge par le fédéral de la dépense de 250.00€ pour ces masques? (on peut rêver)
4. Serait-il possible d'obtenir une estimation des montants que représentent
 - les efforts de diminution de dépenses de 20% des service communaux,
 - l'augmentation de l'IPP,
 - l'allongement des périodes de remboursement des emprunts.
 5. L'étalement du remboursement des emprunts, bien qu'il permet de diminuer les charges annuelles du budget, par cette action le pouvoir en place reporte fortement le coût de ceux-ci sur les générations futures et diminue à court et long terme les possibilités d'emprunt de la commune. N'était-il pas plus judicieux d'utiliser d'autres moyens comme par exemple le montant 2.641.291,46 pour risque et charge qui a été constitué lors du Conseil Communal du 26/3/2020 (point BOS 44595) ou une autre réserve pour éviter la suppression de la prime "Prime Communale Logement" ?
 6. Le Budget 2021, et son résultat, semblent affectés par la modification budgétaire n°3 (MB3 = +/- 20.000€ de dépenses en plus). Serait-il possible d'avoir le tableau (fichier xls +5++Budget+2021+-+Projet+Ordinaire+CC+26.11.2020) mis à jour avec les 3 modifications budgétaires de 2020?
 7. Et quid des chiffres annoncés par le CPAS ce soir 17/12/2020 et leur planification dans le budget 2021 (de l'ordre de 420.000 € à financer sur fond propre pour 2021 en prévision). Y a-t-il des réserves prévues dans le budget 2021?

Commentaires

8. La prime de 105€/an octroyée aux propriétaires Everois est une prime communale. Cette prime se nomme "Prime Communale Logement", même si les conditions d'accès sont les mêmes que celles de la prime "BE HOME" qui est une prime régionale.
(<https://fiscalite.brussels/be-home>).
9. Nous appuyons la demande du parti Ecolo de communiquer dans le journal InfoEvere sur la suppression de cette "Prime Communale Logement" au même titre qu'elle a communiqué dans ce même journal sur sa création (voir InfoEvere de janvier 2020).

PRIME BE HOME

Les propriétaires bruxellois qui habitent leur bien bénéficient d'une prime régionale (de 130 € pour l'année 2019) en compensation de l'augmentation de leur précompte immobilier. La commune d'Evere a décidé de compléter cette prime régionale avec une prime communale d'un montant de 105 € à partir du 01/01/2020.

10. Dans cette communication, il serait souhaitable de bien insister sur le fait que cette "Prime Communale Logement" est un complément de 105€ à la prime régionale BE HOME de 131€. En effet, certains citoyens nous ont contactés, n'ayant pas reçu cette prime de 105€.
11. De communiquer également via ce même canal que les citoyens ont droit de bénéficier de réductions sur le précompte immobilier, qu'il soit propriétaire **ou locataire**, moyennant demande par écrit auprès du SPF Finances (ces réductions ne sont pas automatiquement accordées). De communiquer particulièrement sur les réductions liées aux enfants à charge avec effet rétroactif jusqu'à 5 ans pour les locataires.
https://www.belgium.be/fr/logement/achat_et_vente/precompte_immobilier/reductions

En vous remerciant,

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Secrétaire communal, l'expression de ma considération distinguée.

Philippe Michotte

Le Covid a coûté près de 800.000 euros à la commune d'Evere

Les employés ont dû faire des efforts pour combler le manque à gagner et assurer le service

logements mais ça n'explique pas tout », déclare l'échevine qui attend une réponse de Bruxelles Fiscalité.



Muriel Duquenois (Défi)

UNUS MIRACI DO COEID

Il va falloir faire des efforts pour combler les trous. © S.F.



Des sapins pour

Le père Noël n'a plus